

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Date de convocation :
23 février 2024

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 27
Procurations : 8
Nombre de votants : 35

Secrétaire de séance :
Madame Joelle HELEUX

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle Aimé LEFOLL à SAINT-LUNAIRE, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Sophie BEZIER, Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Frédéric MABBOUX, Mesdames Patricia MARTINEAU, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kevin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Franck BEAUFILS à Monsieur Michel PENHOUET, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Monsieur Jacques ERTLE, Monsieur Christian FONTAINE à Monsieur Arnaud SALMON, Monsieur Daniel LEROY à Madame Lydie DUHIL, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Frédéric MABBOUX

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2023
3. Petite enfance – Actualisation règlement de fonctionnement commission d'attribution des places
4. Finances – Rapport orientation budgétaire 2024
5. Finances – Pacte Fiscal et Financier
6. Fonds de concours aux communes – Règlement d'attribution
7. Finances : Approbation d'une cession
8. Finances : Solde déficit budget annexe Coutelouche
9. Finances – demande de subventions DETR et DSIL 2024
10. MOBILITE - Réalisation d'un aménagement cyclable sur la RD503 : délégation de maîtrise d'ouvrage au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

11. GEMAPI – Digue de la Roche – Document d’organisation et consignes de surveillance
12. GEMAPI – Digue de la Roche – Convention de prestation de services avec la commune de Lancieux
13. ESPACES VERTS – Marché public de services « Gestion des Espaces Verts de la Communauté de Communes »
14. HABITAT – OPAH-RU - Refacturation du reste à charge de l’étude aux communes « Petites Villes de Demain » (Dinard et Pleurtuit)
15. HABITAT – Fin de la prorogation des dispositifs d’aides pour poursuivre la politique locale de l’habitat dans l’attente du nouveau Programme Local de l’Habitat
16. Parc d’activités de l’Orme à Pleurtuit – Cession d’un terrain (lot 15-B)
17. ECONOMIE – Arrêt et approbation de l’inventaire des zones d’activité économique tel que prévu à l’article L318-8-2 du code de l’urbanisme
18. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE – Etude Eau Assainissement
19. CONVENTION AVEC LE SDE35 – Participation financière PCRS
20. DECHETS – SMPRB – RE PMCB
21. DECHETS – SMPRB – REP DEA
22. Finances : Rétrocessions de caissons par le SMPRB
23. Mise en place de la redevance spéciale - Déchets
24. DECHETS – Règlement vente des composteurs
25. TARIFS 2024 – POLE DECHETS – Vente des composteurs
26. Travaux aménagement POLE DECHETS
27. Marché public de fournitures de bioseau et de mélangeur - aérateur
28. DECHETS – Etude sur la caractérisation des déchets - Informations
29. Ressources Humaines – modification des emplois communautaires
30. Modification des statuts de la CCCE
31. Etat des décisions du Bureau et du Président –
32. Informations

Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2023

Mme Duhil informe que M Leroy va s’abstenir ayant dû quitter la séance avant la fin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 abstention (M Leroy), adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2023.

Petite enfance – Actualisation règlement de fonctionnement commission d’attribution des places

A la demande de Mme Guillou, M. B. Fontaine précise que les membres de la commission sont destinataires d’un état indiquant les nombres de demandes de place en crèche, ainsi que l’état des listes d’attentes. Il confirme donc que cela est naturellement accessible à tout conseiller communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- VALIDE l’actualisation du règlement de fonctionnement de la commission d’attribution des places en crèche ;
- DECIDE qu’il s’appliquera dès la prochaine commission d’attribution d’avril 2024.

Finances – Rapport orientation budgétaire 2024

Mme Bezier estime que hormis la crèche de Dinard, les autres projets inscrits au PPI sont sous-évalués, tout en notant que ce débat d'orientation budgétaire permet de vérifier que les capacités budgétaires de la collectivité pourront si besoin assurer le financement de coûts supérieurs. Elle rappelle que le coût de la crèche de Dinard est largement supérieur au coût annoncé à l'origine.

M B. Fontaine rappelle concernant la crèche de Dinard que le coût annoncé à l'origine n'était pas le fruit d'une étude approfondie et il rappelle que la communauté de communes a eu la volonté de réaliser un projet de qualité, notamment sur le volet des transitions et des aménagements pour le bien être des enfants et des salariés.

Mme Guillou souligne qu'il s'agit en effet de projection, et, à sa question sur la diminution du chapitre 011 entre 2022 et 2023, il lui est répondu que les raisons majeures sont principalement le transfert de dépenses dans le nouveau budget annexe « Gemapi » ainsi que le départ de la commune de Beaussais sur Mer.

M Penhouet note l'intérêt de prévoir une provision pour des risques liés à la compétence GEMAPI, car l'avenir interrogera le territoire sur ce point important.

Concernant l'évolution proposée de la TEOM, le Président rappelle que la diminution du taux cible de 2025 est en partie due au fait que le SMPRB a revu à la baisse son coût aux adhérents, bénéficiant d'une recette intéressante relative à la vente d'électricité.

A la question de Mme Guillou relative au projet de recyclerie, M. Ohier confirme la recherche engagée d'un local à acquérir pour installer la future recyclerie communautaire.

Mme Guillou souligne les capacités budgétaires du budget annexe « collecte et traitement des déchets », M le Président lui précise que des investissements importants sont prévus et notamment le renouvellement des bennes à ordures ménagères (BOM) avec l'acquisition à venir de BOM électrique dont le coût est estimé actuellement à environ 350 000 €.

M Ohier précise que la réflexion engagée par le SMPRB sur le traitement des bio déchets est aussi à prendre en compte.

Mme Duhil regrette que dans le terme de TEOM « taxe d'enlèvement des ordures ménagères », il soit omis le « T » de traitement, car il apparaît que le coût du traitement des déchets est supérieur à celui de la collecte.

A l'issue du débat, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

M B. FONTAINE quitte la salle, donnant procuration à Mme Briand.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Finances – Pacte Fiscal et Financier

Mme Sardin précise qu'elle va voter contre ce projet de pacte fiscal, regrettant que les critères actuels, servant de base au calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire, intègrent de

manière trop importante le critère de la population DGF (49%), favorisant ainsi les communes ayant le plus de résidences secondaires. Le pacte financier entérine le fait que les critères de la DSC soient également utilisés pour les fonds de concours. En s'appuyant sur ce pacte, c'est également ces critères qui sont retenus pour l'arbitrage des financements provenant du département et de la région. Cela questionne la notion de solidarité, notamment pour les communes non touristiques.

De plus, concernant le versement « mobilité », elle s'inquiète qu'il puisse être dû par les structures de santé comme les EHPAD, structures en difficulté financière. Si elle est mise en place, il faudra proposer un service à la hauteur de la taxe et surtout déployé sur tout le territoire. Comme déjà évoqué, un travail de concertation devra être réalisé au préalable avec le monde économique le jour où il serait véritablement envisagé de l'instaurer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 30 voix pour, 2 voix contre (Mme Sylvie SARDIN, M. Jean-Marc DUVAL), 3 abstentions (Mme Sophie BEZIER, Mme Lydie DUHIL, M. Daniel LEROY) :

ADOpte le pacte fiscal et financier présenté

Fonds de concours aux communes – Règlement d'attribution

Mme Duhil demande si la révision annoncée des critères de solidarité (DSC, fonds de concours) prévoira un « rattrapage » au bénéfice de la commune de Pleurtuit.

M le Président répond que la solidarité entre les collectivités sur le territoire est très diverse et jamais à sens unique. Il rappelle notamment que pour la TEOM, les habitants des communes littorales, ayant des bases foncières supérieures, paient une TEOM de fait plus élevée que les habitants d'autres communes, et ce pour le même service et une maison similaire. Il est donc nécessaire d'avoir une vision globale de l'ensemble des dispositifs financiers, et le futur observatoire des finances locales le permettra ; Ainsi, il confirme que le travail mené sur ce sujet sera véritablement le plus juste possible.

A la question de Mme Craveia-Schûtz, M Penhouet rappelle l'historique de la mise en place de la DSC ainsi que des fonds de concours aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place de fonds de concours pour la période 2023-2026 ;
- **APPROUVE** l'enveloppe d'un million d'euros affectée à cette opération ;
- **APPROUVE** les critères de répartition suivants :
 - 49 % population DGF
 - 16 % Revenu par habitant (écart revenu moyen par habitant INSEE)
 - 35 % potentiel fiscal 4 taxes (écart potentiel fiscal 4 Taxes par habitant DGF)

Ce qui permet la répartition de l'enveloppe entre communes comme suit

	Enveloppe fonds de concours 2023-2026 par commune
La Richardais	66 305,53
Lancieux	71 300,97
Le Minihic Sur Rance	48 637,14
Pleurtuit	225 739,47
Saint-Briac	94 831,31
Saint-Lunaire	99 975,21
Trémereuc	25 007,98
Dinard	368 202,39
TOTAL	1 000 000,00

- **APPROUVE** le règlement d'attribution des fonds de concours 2023-2026.

Finances-Approbation d'une cession

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession d'une borne et de trois vitrines tactiles à la société CARTELMATIC pour un montant de 3 000 € HT par équipement ce qui portera le montant total des cessions à 12 000 € HT.

Finances : Solde déficit budget annexe Coutelouche

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'utilisation du compte 1068 du budget principal pour solder le déficit de 0.40 € existant à la clôture du budget annexe du parc d'activités de Coutelouche.

Finances – demande de subventions DETR 2024 – Extension du siège communautaire

Mme Craveia- Schûtz informe qu'elle va s'abstenir, n'étant pas favorable à ce projet.

M le Président lui rappelle que ce soir, le vote ne concerne que la demande de subvention, le projet ayant été déjà validé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ) :

- **APPROUVE** le projet d'extension du siège communautaire pour un montant global prévisionnel de 694 261.73 € HT ;
- **SOLLICITE** la subvention d'Etat au titre de la DETR pour un montant de 120 000 € pour l'opération « extension du siège communautaire » ;

- **PRECISE** que le projet sera financé sur les fonds propres de la communauté de communes sans autre subvention.

Finances – demande de subventions DSIL 2024 - Aménagement de L'aire de grand rassemblement du L'Ivenais

M Ohier regrette que le projet de pôle technique ne soit pas plus avancé.

M le Président rappelle que le PPI prévoit ce projet et il rappelle que le Bureau a émis un avis favorable au projet qui permettrait d'avoir sur un seul site les services administratifs et techniques de la CCCE, sur un terrain de près d'1 ha.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de l'aire de grand rassemblement du L'Ivenais pour un montant global prévisionnel de 65 189.73 € HT ;
- **SOLLICITE** la subvention d'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 52 151.78 € pour l'opération « travaux de sécurisation de l'aire de grand rassemblement du L'Ivenais» ;
- **PRECISE** que le projet sera financé sur les fonds propres de la communauté de communes sans autre subvention ;

MOBILITE - Réalisation d'un aménagement cyclable sur la RD503 : délégation de maîtrise d'ouvrage au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la prolongation de la liaison 11 jusqu'à la RD603 ;
- **DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage auprès du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- **VALIDE** la convention de délégation de maître d'ouvrage ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel de la participation de la CCCE à 235 000 € HT ;
- **VALIDE** que le montant de la participation communautaire puisse augmenter de 15% maximum sans que cela ne nécessite d'avenant en conseil communautaire et **AUTORISE** donc le Président à signer tout document dans cette limite ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

GEMAPI – Digue de la Roche – Document d'organisation et consignes de surveillance

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document d'organisation de la surveillance actualisé tel qu'il est présenté (organisation et consignes).

GEMAPI – Digue de la Roche – Convention de prestation de services avec la commune de Lancieux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de prestation de services avec la commune de Lancieux telle qu'elle est présentée ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

M Steinbacher quitte la séance, donnant procuration à Mme Guenegant

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ESPACES VERTS – Marché public de services « GESTION DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché de services « Gestion des espaces verts de la communauté de communes Côte d'Emeraude » avec les candidats retenus par Commission d'Attribution des marchés publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants éventuels.

HABITAT – OPAH-RU - Refacturation du reste à charge de l'étude aux communes « Petites Villes de Demain » (Dinard et Pleurtuit)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter le remboursement par les communes de Pleurtuit et Dinard du solde de l'étude OPAH-RU selon les modalités suivantes :
 - Commune de Dinard : 1 149.37 €
 - Commune de Pleurtuit : 766.25 €

HABITAT – Fin de la prorogation des dispositifs d'aides pour poursuivre la politique locale de l'habitat dans l'attente du nouveau Programme Local de l'Habitat

Mme Briand précise que s'il y a des projets sur les communes dans la période entre l'ancien PLH et le nouveau PLH, il sera trouvé des solutions pour pouvoir les prendre en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fin de la prorogation des dispositifs d'aides pour poursuivre la politique locale de l'habitat dans l'attente du nouveau Programme Local de l'Habitat ;

- **ACTE** le fait que cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **PRECISE** que les demandes ayant fait l'objet d'une décision d'engagement avant le 1^{er} janvier 2024 seront honorées, sous réserve de répondre aux modalités de versement de ces aides ;
- **AUTORISE** le Président, ou la Vice-Présidente déléguée, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit – Cession d'un terrain (lot 15-B)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente du lot numéro 15-B d'une contenance de 1 186 m² situé dans le parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit (35730) à la société Emeraude Propreté Services ou à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, représentée par M. BOURGEVIN, co-gérant, ou toute autre personne dûment habilitée, au prix de 32,50€ /m², les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le Président de la CCCE, à signer les pièces afférentes à cette transaction et notamment le compromis de vente et l'acte authentique par devant l'étude de Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, notaire à Pleurtuit.

ECONOMIE – Arrêt et approbation de l'inventaire des zones d'activité économique tel que prévu à l'article L318-8-2 du code de l'urbanisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inventaire des 13 zones d'activité économique de la Communauté de communes Côte d'Emeraude ci-annexé ;
- **AUTORISE** la transmission de l'inventaire des zones d'activité économique aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu et en matière de programme local de l'habitat ;
- **AUTORISE** le Président, ou la Vice-Présidente déléguée, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
-

Convention groupement de commande – ETUDE EAU ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de groupement de commande présentée ;
- **DESIGNE** comme représentants de la CCCE à la CAO du groupement :
 - délégués titulaires : MM Guichard et Granier
 - délégués suppléants : MM Penhouet et B. Fontaine

CONVENTION AVEC LE SDE35 – PARTICIPATION FINANCIERE PCRS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention présentée ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter la commune de Dinard pour le remboursement de la somme de 10 779.82 € soit le montant de la prestation réglée au SDE35 pour le compte de la commune de Dinard.

DECHETS – SMPRB – RE PMCB

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le SMPRB à porter un contrat relatif à la prise en charge des déchets PMCB collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour le compte de l'ensemble de ses adhérents ;
- **APPROUVE** le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets* » ;
- **VALIDE** les modalités de reversement à l'adhérent des soutiens perçus par le SMPRB en conformité avec les clauses contractuelles prévues dans le contrat.

DECHETS – SMPRB – REP DEA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le SMPRB à contractualiser avec les Eco-organismes en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour le compte de l'adhérent ;
- **APPROUVE** le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets* » qui sera conclu par le SMPRB au nom de la collectivité joint en annexe ;
- **VALIDE** les modalités de reversement à l'adhérent des soutiens perçus par le SMPRB en conformité avec les clauses contractuelles prévues dans le contrat.

Finances : Rétrocessions de caissons par le SMPRB

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession des 16 caissons par la Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de la Rance et de la baie listés précédemment qui ne sont plus utiles au Syndicat pour l'exercice de sa compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés » ;
- **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal de retour ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la bonne application de la présente délibération.

Mise en place de la redevance spéciale – Déchets

Mme Guillou interroge sur l’articulation prévue entre la TEOM et la redevance spéciale.

M Ohier précise qu’il est proposé que la TEOM soit maintenue et que la redevance spéciale ne soit perçue que pour les professionnels dont le volume de déchets, collectés et traités, induirait un coût supérieur au produit perçu au titre de la TEOM.

M le Président précise qu’une majorité des acteurs économiques ne sera pas impactée par cette redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** le principe de mise en place de la redevance spéciale au 1^{er} janvier 2025.

TARIFS 2024 – POLE DECHETS – Vente des composteurs

Il est donc proposé les tarifs suivants :

OBJET	COMPOSTEUR 300 L (inclus note de montage + livret de compostage + aérateur-mélangeur)	COMPOSTEUR 600 L (inclus note de montage + livret de compostage)	BIOSEAU
Particulier	33 € le 1 ^{er} 67 € le second	/	offert
Communes Equipements communaux	67 €	113 €	Sans objet
Communes Composteur collectif (voirie)	/	56 €	Sans objet
Habitat collectif (y compris EPHAD)	33 € pour le 1 ^{er} 67 € pour les suivants	56 € pour le 1 ^{er} 113 € pour les suivants	Sans objet
ASSOCIATIONS (écoles privées, micro crèches)	67 €	113 €	Sans objet

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Sylvie SARDIN) :

- **VOTE** les tarifs proposés

POLE DECHETS – Règlement de vente des composteurs : Point reporté

Mme Sardin souhaite que la question de la fourniture des composteurs aux communes puisse être revue. Un débat s'instaure avec des avis divergents. Il est proposé de reporter ce point au prochain conseil.

Travaux aménagement Pole Déchets

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet présenté ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour le bâtiment modulaire proposé et **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le candidat retenu par la commission d'attribution des marchés ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement du préau et des locaux sociaux et **AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la commission d'attribution des marchés ;
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire afférent au projet et toute demande d'autorisation au titre du droit des sols ;

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES DE BIOSEAU ET DE MELANGEUR AERATEUR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour le marché public de fourniture proposé ;
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les prestataires retenus par la commission d'attribution des marchés.

DECHETS – Etude sur la caractérisation des déchets – Informations

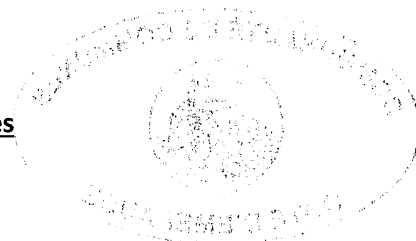
Il est présenté au conseil communautaire cette étude sur la caractérisation des déchets.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

Ressources Humaines – modification des emplois communautaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CRÉE** un poste non permanent de gestionnaire de la redevance spéciale à temps complet à compter du 1er avril 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : mise en œuvre de la redevance spéciale ; L'emploi est créé pour une durée de 3 ans.
- **CRÉE** un poste non permanent d'ambassadeur du tri à temps complet à compter du 1er avril 2024 relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien l'opération



identifiée suivante : accompagner la mise en place du traitement des biodéchets et sensibilisation des usagers à la réduction et au tri de leurs déchets ; L'emploi est créé pour une durée de 2 ans.

- **CRÉE** un poste non permanent de chargé de mission Affaires foncière et immobilière à temps complet à compter du 1er avril 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : mettre en œuvre la stratégie foncière et immobilière de la communauté de communes ; L'emploi est créé pour une durée de 3 ans.
- **CRÉE** un poste non permanent de coordinateur de la biodiversité à temps complet à compter du 16 août 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : accompagner la mise en œuvre du plan local de la biodiversité ; L'emploi est créé pour une durée de 18 mois.
- **MODIFIE** le tableau des emplois communautaires ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'établissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Modification des statuts de la CCCE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les statuts présentés ;
- **VOTE** la définition de l'intérêt communautaire tel que défini pour certaines compétences ;
- **ACTE** que les communes devront dans le délai de 3 mois délibérer sur ces statuts actualisés.

Séance close à 22h10

Le Président

Pascal Guichard



La secrétaire de séance

Joelle Heleux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joelle Heleux', is written over the printed name.